



**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Communication n°287**

Précisions sur la Règle 3.4.2

Par cette Communication, la CSNDG précise la Règle 3.4.2 paragraphe 3) c. de la façon suivante :

3.4.2 Championnats de France Solos - Règles de participation et contenu technique

3) Sélections aux Championnats de France Solos

c. Sélections aux Championnats de France Solos

...

Pour être représentée aux Championnats de France Solos, une catégorie doit comporter au minimum 8 concurrents **dans la liste de sélection de la catégorie concernée.**

Paris, le 9 février 2020